

VERBAND SCHWEIZERISCHER PFERDEIMPORTEURE (VSP) ASSOCIATION DES IMPORTATEURS SUISSES DE CHEVAUX

Ensemble pour une industrie équine forte en Suisse!

Le VSP s'engage à protéger les intérêts économiques et économiques des importateurs et des marchands de chevaux en Suisse. Nos activités se concentrent à la fois sur la gestion des réglementations concernant l'importation et le commerce de chevaux, ainsi que sur les questions juridiques et administratives qui y sont liées.

Le commerce et l'importation de chevaux sont des activités hautement spécialisées qui relèvent du domaine des réglementations légales suivantes :

Règlementation sur l'importation de chevaux

Nous soutenons le **contingent tarifaire no. 01- Animaux de l'espèce chevaline** en deux tranches (la première tranche pour toute la période du contingent avec 3 000 animaux et la deuxième tranche à partir du 1er octobre avec 822 animaux) et surveillons son évolution mensuellement. Nos membres respectent les directives concernant [l'importation temporaire](#) et [l'importation définitive](#) des équidés.

Cours de formation continue pour les détenteurs de la patente de commerce de chevaux

Les personnes qui font le commerce de chevaux doivent être titulaires d'une patente de commerce de bétail. La patente de commerce de bétail est délivrée par le canton dans lequel le commerçant de bétail a son siège social ([OFE art. 34](#)). Le VSP organise à cet effet les cours de formation continue prescrits par la loi en collaboration avec l'Association suisse des marchands de bétail (ASB) (OFE, art. 35 et 36). Nous garantissons ainsi que nos membres soient toujours au courant des derniers développements dans la branche et contribuons à la **prévention des épizooties**.

Nous encourageons la formation de nos membres et nous nous engageons pour des standards élevés dans la détention des chevaux.

Base de données sur le transport d'animaux

Le [transport de chevaux](#) est soumis à des exigences strictes : permis de transport de chevaux à titre professionnel, exigences particulières pour les véhicules de transport, respect des règles de circulation routière et de transport Banque de données sur le trafic des animaux BDTA ([agate.ch](#)).

Protection des animaux

Nous aidons nos membres à remplir l'obligation d'enregistrement des équidés dans la base de données sur le transport d'animaux ([agate.ch](#)), garantissant ainsi la protection des animaux et la traçabilité.

Loi sur l'aménagement du territoire

Nous nous engageons pour une **détention durable des chevaux dans la zone agricole** et représentons les intérêts de nos membres dans ce domaine.

Devenez membre de VSP!

Si vous exercez professionnellement l'importation et le commerce de chevaux en Suisse et que vous disposez des installations appropriées, nous vous invitons chaleureusement à devenir membre de l'Association des Importateurs de Chevaux Suisses. Notre comité (administration) décidera de votre admission sur la base de votre déclaration d'adhésion écrite. (voir <https://www.pferdeimport.ch/de/membres/>)

www.pferdeimport.ch

c/o Food Lex AG, Effingerstrasse 6A, 3011 Bern, 031 352 11 88, vsp@pferdeimport.ch